

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 20 février 2007 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Émond	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffault-Marchand

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 181 0207 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0207-01 soit adopté en y ajoutant l'article suivant:

12.2 Choix de professionnels – Complexe sportif de l'école secondaire Champagnat.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 182 0207 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires tenues les 23 et 30 janvier 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0207-02 et 0207-03, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc réfère au communiqué émis pour souligner la nomination de monsieur Serge Trudel au poste de directeur des Services des ressources financières. De plus, il y a eu présentation de monsieur Trudel aux membres du conseil des commissaires préalablement à la tenue de cette séance.

Par la suite, présentation est faite par le directeur général d'une recommandation du « Comité de travail relatif à la gestion des communications ». Une résolution est adoptée pour donner suite à cette recommandation.

Recommandation
du « Comité de
travail relatif à la
gestion des
communications »

RÉSOLUTION 183 0207 : CONSIDÉRANT qu'il est constaté qu'une méconnaissance par la population en général persiste quant au rôle et à l'importance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT qu'il est également constaté que les établissements de la commission scolaire publicisent trop peu leurs réalisations et qu'ils n'ont pas toujours le réflexe de faire connaître leurs bons coups;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a adopté une politique sur la gestion de la communication, laquelle définit les principes et objectifs ainsi que les responsabilités des intervenants;

CONSIDÉRANT, en référence au plan stratégique 2004-2007, qu'un des axes d'intervention est d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'accentuer cette visibilité;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a procédé à une étude relative à cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient adoptées les recommandations du « Comité de travail relatif à la gestion des communications » décrites au document 0207-04.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Claude Leclerc présente successivement un projet de la liste des écoles et des centres ainsi qu'un projet des actes d'établissement. Un dépôt de ces documents est effectué pour les fins de consultation.

Dépôt pour
consultation de la
Liste des écoles et
des centres 2007-
2008

RÉSOLUTION 184 0207 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de la liste des écoles et des centres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit déposée, pour fins de consultation, la liste des écoles et des centres 2007-2008 décrite au document 0207-05.

Adopté unanimement

Dépôt pour
consultation des
Actes
d'établissement
des écoles et des
centres 2007-2008

RÉSOLUTION 185 0207 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Président(e)

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption des actes d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les actes d'établissement 2007-2008 décrits au document 0207-06.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général soumet aux membres du conseil des commissaires des recommandations concernant la probation du directeur général adjoint ainsi que de membres du personnel cadre. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Probation du
directeur général
adjoint

RÉSOLUTION 186 0207 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires hors cadres sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable concernant le directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, le 1^{er} janvier 2007.

Adopté unanimement

Probation de
cadres

RÉSOLUTION 187 0207 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour des gestionnaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux personnes suivantes :

✓ madame Jeannine G. Massicotte, chef de secrétariat, le 1^{er} janvier 2007;

Président(e)

- ✓ monsieur Normand Piché, directeur adjoint des Services éducatifs (jeunes), le 27 février 2007.

Adopté unanimement

Une résolution est après cela adoptée pour accepter la démission de monsieur Claude Vincent, et ce, après que la présidente et le directeur général aient rendu hommage à celui-ci pour les services rendus à la commission scolaire.

Démission pour fins de retraite d'un cadre

RÉSOLUTION 188 0207 : CONSIDÉRANT que monsieur Claude Vincent, directeur du service des ressources financières, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

 CONSIDÉRANT la confirmation par la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Claude Vincent, laquelle est afférente à sa retraite en date du 3 mars 2007;

 QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Claude Vincent.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc fait part aux membres du conseil des commissaires de la recommandation du Comité sur la probation du directeur général. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Probation du directeur général

RÉSOLUTION 189 0207 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires hors cadres sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

 CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le Comité sur la probation du directeur général a soumis un rapport favorable concernant le directeur général;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Claude Leclerc, directeur général, le 3 janvier 2007.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Président(e)

Secrétaire

Félicitations

RÉSOLUTION 190 0207 :

Secondaire en spectacle ;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire des Chutes à Shawinigan a récemment tenue la finale locale pour

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cet événement ont été soucieux d'appliquer une culture organisationnelle reconnaissant la participation des commissaires à la vie de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux organisateurs de cet événement et tout particulièrement à monsieur David Gélinas.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas porte à l'attention des membres du conseil des commissaires l'importance de souligner la présence du commissaire de la circonscription lors des événements médiatiques et donne en exemple l'événement tenu pour souligner l'inauguration de la bibliothèque municipale/scolaire à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Madame la présidente Danielle Bolduc souligne qu'une attention particulière sera dorénavant portée afin de mettre en valeur le commissaire de la circonscription.

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), il est procédé à l'adoption des règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ainsi que du passage du premier au deuxième cycle du secondaire.

Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du passage du premier au deuxième cycle du secondaire

RÉSOLUTION 191 0207 :

établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au deuxième cycle du secondaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique.

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT, en référence aux articles 233 et 244 de la Loi sur l'instruction publique, que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que ces règles de passage pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire soient adoptées telles que décrites au document 0207-07.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Claude Leclerc invite monsieur Claude Vincent à présenter les états financiers 2006-2007, révisés au 8 février 2007. S'ensuivent des échanges avec les commissaires au cours desquels le directeur des Services des ressources financières fournit toutes les informations requises.

Président(e)

Poursuivant, et au terme des explications de monsieur Claude Vincent, une résolution relative à un emprunt est adoptée.

Refinancement de
4 823 000 \$

RÉSOLUTION 192 0207 : ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 99 1006 adoptée le 17 octobre 2006, le conseil des commissaires de la COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 6 617 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU QU'il est opportun qu'un emprunt au montant de 4 823 000 \$ soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 4 823 000 \$ (l' « *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 4 823 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
1. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du secrétaire général, du directeur général, du directeur général adjoint ou du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources humaines, monsieur Daniel Bussière soumet des recommandations relatives à des démissions et à des congés sabbatiques à traitement différé. Il est donné suite à celles-ci et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Démission

RÉSOLUTION 193 0107 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de la personne suivante :

- ✓ Fanny Gaudreault, enseignante au primaire à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, laquelle est effective au 26 janvier 2007.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 194 0207 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Diane Dion, enseignante au primaire à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, laquelle est effective au 20 février 2007 ;
- ✓ Diane Trottier, enseignante au primaire à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, laquelle est effective au 23 décembre 2006.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 195 0207 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à la personne suivante :

- ✓ Jean Martin, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit du 26 janvier 2007 au 30 juin 2007, dans un plan de (5) ans, entrant en vigueur le 26 janvier 2007.

Adopté unanimement

Président(e)

Modification d'un congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 196 0207 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 167 0107, qu'un congé sabbatique à traitement différé a été autorisé à madame Claire Bellerive, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit modifié le congé sabbatique à traitement différé de madame Claire Bellerive, en remplaçant la durée prévue de quatre (4) ans par une durée de trois (3) ans.

Adopté unanimement

En référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du Transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier informe ensuite les commissaires des résultats d'un appel d'offres sur invitation pour des micro-ordinateurs.

Sur un autre dossier, monsieur Trépanier présente une recommandation pour le choix des professionnels concernant le projet d'agrandissement du complexe sportif à l'école secondaire Champagnat. Les commissaires adoptent une résolution dans le sens de cette recommandation.

Choix des professionnels –
Projet
d'agrandissement
du complexe
sportif de l'école
secondaire
Champagnat

RÉSOLUTION 197 0207 : CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 585 175 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour réaliser les travaux d'agrandissement du complexe sportif de l'école secondaire Champagnat dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique »;

CONSIDÉRANT l'implication financière de la Ville de La Tuque et de la Commission scolaire de l'Énergie pour des sommes équivalentes;

CONSIDÉRANT, en référence au projet, que la commission scolaire doit procéder au choix de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux à l'École forestière à La Tuque, que la commission scolaire a procédé, en date du 5 décembre 2006, à l'embauche de professionnels suite à un appel d'offres public et à une recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que pour maximiser les allocations disponibles, les travaux de l'école Champagnat et ceux de l'École forestière de La Tuque feront l'objet d'un seul appel d'offres et seront exécutés simultanément;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le fait de retenir les services des professionnels déjà embauchés pour le projet de l'École forestière de La Tuque diminuera les coûts des deux projets;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE, dans le cadre des travaux d'agrandissement du complexe sportif à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, que la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'embauche de la firme Jean-Louis Déry, architectes de Shawinigan et à l'embauche de la firme d'ingénieurs Consultants Mésar de Shawinigan;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 20 février 2007.

À ce moment-ci, soit à 20 h 55, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 198 0207 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 10, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

À la réouverture, l'absence de monsieur Martin Lafrenière est constatée.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 199 0207 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 200 0207 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président(e)

À 21 h 30, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 201 0207 :

commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que
soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 202 0207 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire